

VEBRON - Commune

Séance du 08 avril 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 03/04/2024 <i>huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER</i>
Présents : 9	Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés: Elsy ROUSSET
Abstentions: 0	Absents: Mélody QUET
	Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Vote des taxes 2024 - DE_047BIS_2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes.
Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts.

Où cet exposé, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% le taux des taxes cette année, les taux sont donc les suivants :

- Taxe Foncière Bâtie : **35.12 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie : **153.63 %**
- Taxe d'Habitation : **10.08 %**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a reporté ces taux sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales n° 1259 COM pour l'année 2024.



Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 AVR. 2024
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 22/04/2024
Date de réception de l'AR: 22/04/2024
048-214801938-DE_047BIS_2024-DE
A G E D I